

**Mise en œuvre du protocole sanitaire renforcé à compter du 09.11.20**  
**Lycée Romain Rolland – Goussainville**

**Extraits du protocole national**

« Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise ».

« Les parents jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même les élèves ayant été testés positivement, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire. Ils en informent le responsable de l'établissement ».

« Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles ».

**Choix faits par le lycée au regard des préconisations**

Application des gestes barrières

▪ Préconisations : « Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus ».

▪ Application :

- Lavage des mains : les points d'eau étant en nombre insuffisant dans l'établissement et un lavage systématique pouvant entraîner de longues files et un brassage important, des gels hydroalcooliques sont à disposition dans toutes les salles ; un distributeur de gel à pédale est installé à l'entrée du lycée, un autre l'est également à l'entrée du réfectoire où le lavage des mains à l'eau et au savon est encadré par la vie scolaire. Dans toutes les salles où des lavabos sont existants, le lavage des mains à l'eau et au savon est privilégié.
- Port du masque : obligatoire dans tous les espaces (clos et extérieurs).
  - Pour les personnels : le ministère de l'éducation nationale doit mettre à disposition deux masques par jour et par personne.
  - Pour les élèves : le lycée en a reçu de nouveaux pour les élèves, une distribution va s'effectuer ; une vigilance accrue de tous les adultes sera mise en place pour rappeler aux élèves de le porter correctement.
- Ventilation des classes et des locaux : aération des salles tous les matins avant l'arrivée des élèves (faite par les agents), aération des salles de 15 minutes à chaque récréation (faite par les enseignants), pendant les interours et le temps du midi (faite aussi par les enseignants).

### Limitation du brassage des élèves

▪ Préconisations : « La limitation du brassage entre élèves de groupes différents est requise. En fonction de leur taille, les établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents ». [...] « Les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe ».

▪ Application :

- Mise en place d'un enseignement hybride afin de diminuer considérablement le nombre d'élèves présents en même temps dans l'établissement.
  - En semaine A : les élèves du LGT auront cours en présentiel le matin et en distanciel l'après-midi pendant que les élèves du LP auront cours en distanciel le matin et en présentiel l'après-midi.
  - En semaine B : les élèves du LP auront cours en présentiel le matin et en distanciel l'après-midi pendant que les élèves du LGT auront cours en distanciel le matin et en présentiel l'après-midi.
- Ce dispositif permet d'attribuer une salle à chaque classe pour les cours en classe entière (en dehors des salles spécialisées et des ateliers) et limite ainsi les déplacements des élèves.
- Ce dispositif favorise enfin la mise en place d'une vraie distanciation à la cantine ; la vie scolaire met par ailleurs en place un système de couleurs pour installer les élèves et empêcher qu'une même place ne serve deux fois.

### Nettoyage et désinfection des locaux

Application stricte du protocole national :

- Nettoyage des sols et des grandes surfaces réalisé au minimum une fois par jour.
- Nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (poignées de portes) réalisé plusieurs fois par jour ; des lingettes sont disponibles dans toutes les salles informatiques, ainsi que dans toutes les salles où du matériel commun est utilisé.
- Nettoyage des tables du réfectoire après chaque service.

### Formation, information et communication

▪ Préconisations : « Chaque établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus ».

▪ Application :

- Personnel : formation aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves avec l'appui des infirmières.
- Parents :
  - Mesures prises (ce document).
  - Informations complémentaires à consulter sur le document joint.
- Elèves : information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures (affichage dans chaque salle).